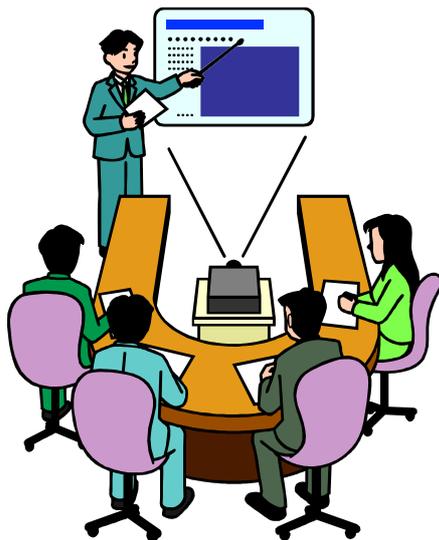


## FICHE FORMATION N° 3

### PROGRAMMES TYPES DE FORMATIONS A LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

# LA FORMATION DES MEMBRES DU COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL

Proposition de programme réalisée par un groupe de travail regroupant des membres de l'association GP'Sup<sup>1</sup>.  
Proposition validée par les membres de l'association GP'Sup au cours des rencontres nationales de juin 2008 à  
l'Université d'Artois à Arras – Mise à jour mai 2012.



<sup>1</sup> Présentation de l'association GP'Sup en page 4 de ce document

## MODALITES D'ORGANISATION

1. **Objectif de la formation :** Donner aux membres des CHSCT., les connaissances et outils nécessaires pour mener à bien leurs missions pendant leur mandat et d'en faire des acteurs dynamiques de la prévention. Cette formation obligatoire doit être organisée au cours de chaque mandat des membres du CHSCT.
2. **A l'issue de la formation, les stagiaires doivent être capables de :**
  - Développer leur aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels et leur capacité d'analyse des conditions de travail
  - Connaître les méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail tant pour les personnels de l'établissement que pour les usagers.
  - Exploiter les documents et outils appropriés et connaître les procédures pour l'exercice de leur fonction
  - Analyser succinctement les risques d'une situation et d'un environnement de travail
  - Mettre en œuvre la méthodologie de l'arbre des causes suite à un accident
3. **Pré-requis :** Les membres du Comité Hygiène de Sécurité et de Conditions de Travail doivent avoir suivi une formation de base à la sécurité (du type formation nouveaux entrants) avec la typologie des risques rencontrés dans l'établissement – organisation de la sécurité propre à l'établissement et spécificités (selon les fiches modules type développées par le groupe de travail).
4. **Durée de la formation et répartition des séances :** La réglementation prévoit une formation d'une durée de 5 jours. Cette formation peut être fractionnée en journées, voire en demi-journée (3 h à 3 h 30) selon les contraintes d'organisation et les souhaits des stagiaires. Afin de ne pas trop étaler la formation dans le temps, il est suggéré de programmer au minimum une demi-journée par semaine. Afin de répondre aux contraintes d'emploi du temps des participants, un même module peut être programmé à plusieurs dates différentes. Le programme de formation est calqué sur le référentiel de formation des membres du CHSCT proposé en annexe de circulaire du ministère de la fonction publique en date du 8 août 2011, prise en application du décret du 28 mai 1982 modifié par le décret du 28 juin 2011.
5. **Modalités de déroulement :** Dans un souci d'efficacité, il est indispensable de faire participer activement les stagiaires en prévoyant des séances de travail en groupe et des visites de locaux par exemple. Prévoir également le temps nécessaire aux débats, échanges et questions des participants, ainsi qu'un temps de bilan et d'évaluation en fin de formation. Dans la mesure du possible, une délocalisation de la formation et un partage commun de moments de convivialité (pause café – déjeuner commun) peuvent favoriser les échanges entre les participants et apporter un complément au contenu de la formation.
6. **Intervenants :** Le programme type propose un certain nombre d'intervenants par domaines d'intervention. L'organisateur de la formation pourra choisir le ou les intervenants les mieux adaptés. Pour rappel, un annuaire des intervenants, accessible sur le site de l'association GP'Sup (<http://www.gpsup.org> – rubrique « A la Une ») permet de choisir en fonction du thème abordé et du lieu de la formation, le ou les intervenants les plus proches géographiquement et les plus adaptés.
7. **Supports de formation :** Il est important que les stagiaires puissent disposer des supports d'intervention pour s'y référer lors de l'exercice de leurs missions. Ces supports peuvent être réunis en un document papier ou également sous forme de CDROM. La meilleure solution consiste à offrir un espace partagé via l'intranet de l'établissement, ce qui peut permettre le cas échéant la mise à jour de certains supports
8. **Validation de la formation :** La formation est validée lorsque le stagiaire a participé à l'ensemble des modules qui la composent.

\*\*\*\*\*

# PROGRAMME TYPE

MODULE	CONTENU	INTERVENANTS	DUREE	NECESSITE
<b>1° Cadre général de la prévention des risques dans l'enseignement supérieur</b>				
Organisation de la prévention au niveau central	Le Comité Central Hygiène et Sécurité rôle et fonctionnement	- Chargé de mission hygiène et sécurité du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche - Inspecteurs hygiène et sécurité	1 h 30'	Incontournable
	L'inspection Hygiène et Sécurité, rôle et fonctionnement			
	Le programme annuel de prévention du ministère et le livre des références			
Les principaux textes de référence	Textes généraux et codes applicables aux établissements d'enseignement supérieur, Textes relatifs à la prévention des risques dans la fonction publique, textes spécifiques à l'enseignement supérieur	- Chargé de prévention des risques de l'établissement	1 h 00'	Incontournable
Les acteurs de la prévention au sein de l'établissement	Les chefs de services – les correspondants de sécurité – la médecine de prévention – le Service Hygiène et Sécurité – la direction des Ressources Humaines – Le service patrimoine etc...	- Chargé de prévention des risques de l'établissement - Médecin de prévention - Chefs des services concernés	0 h 30'	Incontournable
<b>2° le CHSCT d'établissement</b>				
Rôles et fonctionnement du Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail	Règlement intérieur Modalités de convocation et de diffusion des documents de travail Elaboration de l'ordre du jour Déroulement des réunions Quorum – gestion des experts et invités Comptes rendus et relevés d'observations Pistes pour dynamiser un CHSCT	- Président du CHSCT - Secrétaire du CHSCT - Chargé de prévention des risques de l'établissement - Membres du CHSCT déjà formés	1 h 30'	Incontournable
Missions des membres du CHSCT et conditions d'exercice	Avis sur les questions relatives à la prévention et les projets liés à l'immobilier, enquêtes en cas d'accidents graves ou de mise en œuvre du Droit de Retrait, groupes de travail, groupe de visite des locaux etc. Conditions d'exercice des missions (devoir de réserve – discrétion professionnelle – temps de préparation de la réunion)		1 h 30'	Incontournable
<b>3° Les outils de l'évaluation des risques professionnels et les obligations réglementaires</b>				
La prévention des risques au poste de travail	Typologie des risques : professionnels, sanitaires, environnementaux	- Chargé de prévention des risques de l'établissement - Médecin de prévention	1 h 30'	Incontournable
	Les formations, habilitations et qualifications obligatoires			
	Le suivi et l'aptitude médicale			
	Les contrôles périodiques obligatoires et la conformité des équipements			
	Les ambiances de travail			
	L'aménagement des locaux et du poste de travail			
L'environnement de travail	La réglementation des Etablissements Recevant du Public	- Préventionniste, pompier - Service compétent de la commune - Chargé de prévention des risques de l'établissement	2 h 00'	Incontournable
	L'accueil et la sécurité des personnes handicapées	- Médecin de prévention - Service de médecine préventive - Mission handicap de l'établissement		Incontournable
	procédures de gestion des locaux (travaux, aménagement, activités, interventions d'entreprises extérieures, manifestations exceptionnelles)	- Service technique de l'établissement - Chargé de prévention des risques de l'établissement		Incontournable
Pratique : Visite de locaux	- Préparation de la fiche de visite	- Service technique de l'établissement - Chargé de prévention des risques de l'établissement - Responsable des locaux visités - Correspondant de sécurité des locaux visités	0 h 30'	Optionnel
	- Visite proprement dite		1 h 30'	
	- Compte rendu et synthèse, exploitation de la fiche de visite		1 h 00'	

MODULE	CONTENU	INTERVENANTS	DUREE	NECESSITE
<b>4° Acteurs et sources d'informations en matière d'hygiène et de sécurité</b>				
Personnes relais – Quand ? – Pourquoi ?	- Directeur de laboratoire, assistant de prévention, médecin de prévention, conseiller en prévention, cellule handicap, DRH, service technique, autres (infirmières, équipes d'intervention...)	- Chargé de prévention des risques	1 h 00'	Incontournable
Documents réglementaires à disposition des membres du CHS	- Le Document unique d'évaluation des risques		2 h 00'	Incontournable
	- Registre de sécurité incendie, registre santé et sécurité - Registre de droit de retrait - Bilan des accidents et incidents - Rapport et programme annuel de prévention de l'établissement - Rapports de l'inspection hygiène et sécurité et des autres services d'inspection (services vétérinaires, DRIRE, ASN etc.) - Rapports d'organismes de contrôle - Dossiers techniques (amiante, immobilier etc...) - Plans d'urgence (risques majeurs etc.)		2 h 00'	Incontournable
Bibliographie	- Autres ressources documentaires internes, externes		2 h 00'	Recommandé
Pratique	- Recherche documentaire sur Internet et Intranet		1 h 00'	Optionnel
<b>5° Analyse des risques, des accidents et maladies professionnelles</b>				
L'analyse des risques	- Méthodologies d'analyse : Arbre des défaillances, Analyse des Modes de Défaillance, de leurs Effets et de la Criticité	- Chargé de prévention des risques	1 h 00'	Optionnel
Les maladies professionnelles	- Tableaux des maladies professionnelles - Gestion administrative et enquêtes	- Médecin de prévention - Service des ressources humaines	0 h 30'	Recommandé
Les accidents	- Accidents de travail, de trajet, définitions - Gestion administrative des accidents	- Chargé de prévention des risques - Service des ressources humaines	0 h 30'	Incontournable
L'analyse des accidents	- La méthodologie de l'arbre des causes - Exemples réels	- Chargé de prévention des risques - Intervenants spécialisés	1 h 30'	Incontournable
Pratique : L'arbre des causes	- Travail en groupe sur l'analyse d'un scénario d'accident	- Chargé de prévention des risques - Intervenants spécialisés	2 h 00'	Recommandé
<b>6° Responsabilité civile et pénale appliquée à la prévention des risques professionnels</b>				
Textes et règles de base	- Définition des types de responsabilités - le code pénal - les procédures judiciaires - la jurisprudence	- Juriste, avocat spécialisé	2 h 00'	Incontournable
Témoignages	- Retour d'expérience sur des exemples de mise en œuvre de responsabilité civile et pénale en cas d'accident		1 h 00'	Optionnel
<b>7° Synthèse et évaluation de la formation</b>				
Bilan de la formation	- Evaluation par les stagiaires, du contenu, de l'intérêt et de la qualité des interventions - Evaluation des besoins éventuels de formations complémentaires	- Chargé de prévention des risques de l'établissement - Service formation continue de l'établissement	2 h 00'	Recommandé

L'Ingénieur en Hygiène et Sécurité (IHS) conseille et assiste le Président de son établissement d'enseignement supérieur pour la définition et la mise en œuvre des actions de prévention des risques. Ses domaines d'intervention sont la sécurité, la santé des personnels et des usagers, ainsi que la protection de l'environnement

Clé de voûte de la prévention dans son établissement, ses missions sont multiples et souvent complexes. L'IHS se doit d'intervenir sur des domaines variés. C'est pourquoi les retours d'expériences de ses homologues jouent un rôle fondamental dans son quotidien. C'est la raison pour laquelle les IHS se sont regroupés en association et ont créé le GP'Sup en 1996, sur les bases de l'association GIHS'sup existante depuis 1991. La diversité des origines de chacun (chimistes, biologistes, spécialistes en radioprotection, en incendie, ...) et l'expérience des "anciens" (ou pionniers ?!) font la richesse et la force du GP'Sup qui compte actuellement plus de 150 membres. Cette force se manifeste essentiellement au travers d'un forum de discussion informatique mais également par l'organisation, 2 fois par an, de journées d'information (et/ou de formation) sur des thèmes relatifs à ses missions. Par ailleurs, le GP'Sup est un interlocuteur privilégié des instances qui jouent un rôle en matière de prévention des risques. A cet effet, il est engagé dans de nombreux groupes de travail en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale, l'Observatoire National de la Sécurité (ONS), l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail (INRS), d'autres associations de préventeurs, .... <http://www.gpsup.org>